ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 45796

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'inquietude des associations d'anciens combattants et victimes de guerre quant aux eventuelles possibilites de restructuration des services du ministere des anciens combattants et victimes de guerre dans le cadre de l'examen du schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat par les prefets de region. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre l'etat d'avancement de ce dossier et les intentions du Gouvernement en la matiere.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agissait en fait d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements demandee, par voie de circulaire, a quelques prefets. Ce n'etait precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne pouvait rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'Office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer au ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs. Ainsi, les inquietudes du monde combattant quant a ce projet de reorganisation des services deconcentres sont maintenant sans fondement.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45796
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6238
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6866